

Annexe I-4 de l'arrêté du 14 février 1992 fixant les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

Notre analyse

Cette annexe rappelle que la haute tension provoque des brûlures qui ne sont pas apparentes et qu'il faut donc ne pas perdre de vue l'accidenté, le faire allonger, protéger les brûlures et éviter le refroidissement et appeler le S.A.M.U. ou prévenir un médecin.

Annexe I-4 de l'arrêté du 14 février 1992 fixant les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques

La haute tension provoque des brûlures graves externes et internes. Ces dernières ne sont pas apparentes.

Aussi dans tous les cas il faut :

- ne pas perdre de vue l'accidenté ;
- le faire allonger ;
- protéger les brûlures et éviter le refroidissement ;
- appeler le S.A.M.U. ou prévenir un médecin.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dossier Risque électrique
de l'Inrs, "Accidents
d'origine électrique"

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)